

# SAUSSENS

## BULLETIN MUNICIPAL

### 2025





# *Les vœux du Maire*

Chers Saussinois,

En ce début d'année 2025, c'est avec une profonde émotion que je vous présente mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de prospérité.

Une nouvelle année s'offre devant nous pleine d'espérances et de défis.

L'année 2024 a été marquée, tant en France qu'à l'échelle mondiale, par des événements importants qui ont façonné notre quotidien et notre vision du monde.

En France, nous avons traversé des périodes de turbulences sociales et économiques. Les défis liés à la transition écologique, à la gestion des finances publiques et à la répartition des ressources ont été au cœur des débats nationaux.

A l'échelle mondiale, la guerre en Ukraine, toujours en cours, continue d'affecter l'équilibre mondial et rappelle à chacun d'entre nous l'importance de la paix.

Malgré ce contexte difficile, la municipalité a pu réaliser ses projets grâce à une gestion saine et rigoureuse du budget de fonctionnement et en veillant à maîtriser ses dépenses. Cette approche responsable a permis de ne pas alourdir la pression fiscale de nos administrés. En effet, comme vous avez pu le constater les impôts locaux n'ont pas été augmentés en 2024.

L'année qui vient de s'achever a été clôturée par un résultat positif. Ce résultat témoigne de notre capacité à allier rigueur budgétaire et investissement pour le bien-être de tous.

Des projets pour 2025 ? Nous en avons, vous en trouverez le détail dans les pages suivantes.

Je terminerai par des remerciements.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des élus. Votre implication, votre dévouement et votre travail au service de la commune sont précieux et essentiels. Je vous remercie pour votre confiance.

Merci à Géraldine, notre secrétaire de mairie, qui par son professionnalisme permet le bon fonctionnement de notre service public.

Merci aussi à toutes les associations. Par votre engagement et votre dynamisme vous créez des événements qui sont des moments de partage, de joie et de convivialité

Grâce à vous tous, artisans, commerçants, agriculteurs, bénévoles, notre village est un lieu où il fait bon vivre.

Je vous souhaite une année 2025 pleine de succès, de satisfaction dans vos projets et de nombreux moments de joie partagés avec vos proches.

Maryse MOUYSSET

# Evénements 2024

Voici les temps forts qui ont rythmé la vie collective de notre commune en 2024. Ces événements sont des temps d'échange et de partage entre les habitants.

## Inauguration du City Park :

Le 5 octobre 2024, sous un beau soleil, il a été procédé à l'inauguration du City Park de Saussens en présence de M. HEBRARD, représentant le Département et de Mme ADROIT, représentant la Région.



Ce fut l'occasion de rappeler que cette réalisation représente bien plus qu'un simple espace de loisirs. Elle est le reflet de la volonté de l'équipe municipale de créer un environnement favorable au bien-être, à la cohésion sociale et au vivre-ensemble. Les enfants y trouvent un espace pour jouer en toute sécurité, les jeunes un lieu pour faire du sport et se retrouver, et les adultes un cadre agréable pour se détendre et renforcer les liens de voisinage.

Il est important de rappeler que le montant total de ces infrastructures est de 193.607,46 € financé pour la majeure partie par l'Agence Nationale du Sport, le Conseil Départemental, la CAF et la Région.

**Le reste à charge pour la commune est de 32.000 €.**

Ce City Park représente un effort conséquent pour notre commune mais un investissement utile pour améliorer la qualité de vie des habitants de notre village.



L'inauguration a été suivie d'un apéritif qui a permis aux Saussinois de profiter d'un agréable moment de convivialité



### ***Fête de Bourg Saint Bernard***

Des habitants de Saussens ont participé à la fête du Pré de la Fadaise à Bourg St Bernard en réalisant un char pour la parade sur le thème des jeux olympiques. La municipalité les remercie pour avoir représenté la commune à cette occasion.

### ***Fête Locale :***

Grâce à la mobilisation de toutes les forces vives du village, en particulier le comité des fêtes, l'édition 2024 de la fête locale a été une réussite. Nous les remercions pour leur dynamisme.



Le dimanche, après la cérémonie religieuse, le conseil municipal a déposé une gerbe au Monument aux Morts en mémoire des soldats de Saussens tombés sous les drapeaux.

Les administrés ont ensuite été conviés au traditionnel apéritif offert par la mairie.



### ***Fête des châtaignes et du vin nouveau***

Le Comité des Fêtes a organisé le 22 novembre 2024 un buffet automnal autour de la châtaigne et du vin nouveau qui a été une belle réussite

## Travaux et achats en 2024

- Piano de cuisine et lave-vaisselle de la salle des fêtes : l'achat des appareils s'est élevé à 3.782,42 € TTC. Leur mise en service a nécessité des travaux d'électricité d'un montant de 670 €.
- Mise aux normes électriques de la mairie et de la salle des fêtes suite au contrôle annuel du bureau VERITAS pour un coût TTC de 2.774,22 € subventionnés à hauteur de 40 % du montant HT par le Conseil Départemental 31.
- Rénovation du faux plafond de la salle des fêtes : fourniture des plaques pour un montant de 4.255,45 € (subventionné à 40 % par le CD31) et 1.449,00 € pour la pose réalisée par les services de la Communauté de communes.
- Pour permettre d'accrocher des illuminations au City Park lors des festivités, des poteaux ont été installés autour du boulodrome pour un montant TTC de 412,80 €.
- Dans le cadre des travaux d'entretien des voies communales :
  - o Suite aux nouvelles constructions, le chemin de la Sablière a été réaménagé.
  - o Il a été procédé à la réfection des zones les plus abîmées du chemin d'En Goumar, ainsi qu'à la réfection de la portion de la route de Francarville allant de la limite Bourg St Bernard jusqu'au chemin de St Philippe.

Ces travaux relèvent de l'enveloppe allouée à la commune par le Département pour l'entretien de la voirie communale. Son montant est d'environ 52.000 € sur 3 ans pris sur le budget communal.

- Mrs CHIABRANDO, MORAIS, PECH et BENCHERIF ont procédé à l'installation et le remplacement de supports pour les motifs lumineux de Noël. Une nacelle avec chauffeur a été louée pour y procéder. La municipalité tient également à remercier M. Cyril SAYSSAC pour son aide et ses conseils.



- La municipalité tient à remercier l'association Notre Dame pour son implication dans la sauvegarde du patrimoine religieux de la commune. Cette année, l'association a réalisé la rénovation de la fontaine et la sonorisation de l'église.

# Travaux prévus en 2025



Dans un souci de sécurité et afin d'éviter que les piétons, et plus particulièrement les enfants, n'empruntent la route de Bourg St Bernard pour se rendre au City Park, la **création d'un sentier piétonnier** a été décidée.

Il partira du petit terrain communal route de Francarville et mènera au City Park. Sa réalisation débutera au printemps.

Son montant HT s'élève à la somme de 33.539,51 € dont 50 % sont subventionnés par l'Etat et 30 % par le Département.

Le reste à charge pour la commune est d'environ 6.700 €.

- **Route de Francarville (au centre du village) et chemin de la Risper** : Des études sont en cours pour la réfection de la route de Francarville et l'élargissement du chemin de la Risper.

Comme il a été indiqué l'année dernière, nous rappelons que nous attendons la fin des travaux sur le lotissement pour engager la réfection de la route de Francarville (entre la route de Bourg St Bernard et le chemin de la Risper).

Concernant le chemin de la Risper, il est à noter que notre PLU prévoit la construction de 5 maisons côté château. Son élargissement (prévu au PLU) ne pourra se faire qu'une fois ces habitations terminées.

- **L'économie d'énergie étant toujours une priorité**, la municipalité prévoit le remplacement des derniers lampadaires munis de lampes au sodium par des éclairages LED route de Francarville et Côte Notre Dame
- **Remplacement de la chambre froide de la salle des fêtes** (en attente de chiffrage)
- **Remplacement de l'éclairage de la salle des fêtes** (en attente de chiffrage)
- **Achat de tables alu pour la cuisine de la salle des fêtes** (en attente de chiffrage)

## Ordures ménagères :

# Chaque geste compte dans la gestion des déchets

**Ayons une consommation responsable :** Notre consommation influence directement le poids de nos poubelles !

Que faire pour réduire nos déchets ?

1. limiter le gaspillage alimentaire et valoriser nos déchets de cuisine et de jardin en compostage individuel ou partagé,



2. Mettre un Stop-Pub sur sa boîte aux lettres, vous en avez à disposition dans votre Mairie ou au SIPOM.



3. Limiter les impressions papiers,
4. Cuisiner soi-même, faire ses produits d'entretien

Après avoir réduit ses déchets au maximum, il faut les trier. C'est essentiel pour une bonne valorisation.

### Le tri c'est facile !

Le recyclage permet de donner une nouvelle vie à nos déchets verre, plastiques, papiers...

TOUS les emballages et tous les papiers sont à déposer, EN VRAC, séparés les uns des autres, dans le bac jaune. Il est interdit de les déposer dans des sacs noirs.

Mais tout ne doit pas finir dans le bac jaune !

Le verre va dans la colonne à verre, les vêtements dans les bornes relais.

Certains déchets sont à déposer en déchetterie :

- les piles, les batteries, l'huile de vidange, le bois traité, les appareils électriques même les plus petits (rasoirs, calculatrice, ...), les métaux, les gravats, ...

**La déchetterie de Caraman (Route de Cambiac – Tél : 05.61.81.43.79) est gratuite pour les particuliers. Elle est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.**



**RAPPEL :** LES EMBALLAGES CARTON DOIVENT ETRE PLIES DE FAÇON A PRENDRE LE MOINS D'ESPACE POSSIBLE ET PERMETTRE A TOUS LES HABITANTS DE DEPOSER LEURS DECHETS PAPIER RECYCLABLES

**Il est important d'observer ces consignes afin de limiter l'augmentation du coût de la taxe sur les ordures ménagères.**



### Service d'enlèvement d'encombrants à domicile proposé par le SIPOM :

Les déchets volumineux (encombrants) des ménages ne sont pas collectés avec les ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte à part organisée selon des modes fixés par le SIPOM.

Les encombrants correspondent aux déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères et qui ne rentrent pas dans une voiture.

Ce service se présente sous deux modalités possibles :

- L'une, gratuite, est réservée aux particuliers. Cette collecte est effectuée selon un planning de collecte qui dessert un ensemble d'usagers après un enregistrement de leur demande auprès des services du SIPOM. L'engagement du SIPOM est d'assurer ce type de collecte à minima chaque trimestre. **Le nombre maximum d'objets par personne s'élève à 5.**
- La seconde, payante, se déroulera sur rendez-vous et fera l'objet d'un paiement direct de la participation demandée auprès de l'agent, régisseur de recette qui assurera l'enlèvement des objets encombrants et remettra un reçu du trésor public.

Contactez le SIPOM – 05 62 71 22 83 : vous serez inscrit sur la liste d'attente puis rappelé pour fixer la date d'enlèvement. Les objets devront être déposés en limite de votre propriété ce jour-là.

#### Pour rappel :

### **JOURS DE COLLECTE : Mardi matin pour les ordures ménagères et vendredi matin pour le tri sélectif.**

Pour tous renseignements relatifs aux containers individuels, vous pouvez contacter le SIPOM de REVEL au 05.62.71.22.83.

Il existe sur la commune de nombreux points de collecte qui sont **exclusivement** réservés au dépôt d'ordures ménagères et de tri sélectif. **Il est strictement interdit d'y déposer des déchets encombrants de type pneus, meubles, etc., sous peine d'amende. Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie.**

### **Service de broyage de végétaux à domicile proposé par le SIPOM :**

**Le broyage permet d'obtenir du paillage de bonne qualité :** les végétaux broyés peuvent être utilisés pour pailler haies et massifs ; une épaisseur de 12 à 15cm est nécessaire pour pouvoir limiter efficacement la pousse des herbes concurrentes et conserver l'humidité. Ils peuvent être également utilisés pour protéger la terre du jardin potager des aléas climatiques (gel, sécheresse, forte pluie, vent... etc)

#### **Comment effectuer un bon paillage ?**

- Désherbez votre terrain
- Choisissez le type de paillage
- Epanchez le matériel choisi en couche épaisse

Le SIPOM propose **un service de broyage à domicile** avec une convention à signer entre le particulier et le SIPOM. A ce jour : les tarifs sont les suivants :

- Forfait de 50€ : le déplacement, l'installation et 1 heure de broyage avec l'opérateur du SIPOM
- Heure supplémentaire : 30 €. Toute heure commencée sera comptabilisée et facturée.

# Communauté de Communes Terres du Lauragais

## **Communauté de Communes Terres du Lauragais :**

- Site de Caraman – 7, av. du 8 Mai 1945 – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.42.80 - Ouvert les mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h
- Site de Villefranche de Lauragais : 73, avenue de la Fontasse – 31290 Villefranche de Lauragais Tél. : 05.31.50.45.50 [accueil@terres-du-lauragais.fr](mailto:accueil@terres-du-lauragais.fr)

## **Service d'Assainissement Non Collectif :**

Il convient pour toute intervention sur les ANC (demande de contrôle ou autre) de s'adresser à RESEAU31, soit sur le site de Toulouse (Tél. : 05.61.17.30.30), soit sur le site de Maureville (Tél. : 05.62.18.62.62).

Les informations pour les démarches concernant l'assainissement non collectif pourront être consultées sur le site [www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr). Des informations complémentaires peuvent être consultées sur le site <http://www.terres-du-lauragais.fr>.

## **Permanences accès au droit :**

**Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) a pour principale mission d'offrir gratuitement un accès au droit à l'ensemble des citoyens.**

Pour toute question juridique (divorce, garde d'enfants, succession, licenciement, litige, etc.), des permanences sont organisées sur notre territoire par la communauté de communes Terres du Lauragais et le CDAD.

Elles sont ouvertes à tous, *sur rendez-vous*, selon le calendrier suivant :

- au pôle de proximité de Caraman de la Communauté de Communes Terres du Lauragais :  
7 avenue du 8 mai 1945 - 31460 Caraman :  
**Les Jeudi 6 février, 15 mai, 4 septembre et 4 décembre 2025**  
Inscriptions au : **05 62 18 42 80**

Pour un rendez-vous sur les pôles de Villefranche et Nailloux, consulter le site Internet de Terres du Lauragais.

**Aucune condition n'est nécessaire pour avoir recours à ce service qui est accessible aux habitants de tous les territoires.**

## **Permanence coordinatrice petite enfance :**

### Informations familles :

Mme Julie BRICAULT – Coordonnatrice / responsable du secteur Nord

[julie.bricault@terres-du-lauragais.fr](mailto:julie.bricault@terres-du-lauragais.fr)

Sur rendez-vous uniquement : 06.48.91.15.72

Pour toute information relative aux inscriptions en crèche, tous les éléments peuvent être téléchargés sur le site : <http://www.terres-du-lauragais.fr/fr/petite-enfance/preinscription-petite-enfance.html>.

## France Services :

### France Services, c'est quoi ?



France Services permet à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles.

Vous pouvez effectuer vos démarches du quotidien en lien avec 9 opérateurs nationaux : Pôle Emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques et la Poste.



Agence nationale  
des titres sécurisés

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la Communauté de communes Terres du Lauragais : <http://www.terres-du-lauragais.fr>



# *Ecole et Centre de Loisirs*

## **Ecoles :**

Les enfants de la Commune de Saussens sont scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les Communes de Bourg Saint Bernard, Saussens et Vallesvilles.

De la maternelle au CE2, les enfants sont scolarisés à Bourg St Bernard et du CM1 au CM2 à Vallesvilles. Actuellement, une vingtaine d'enfants de la commune fréquentent ces deux écoles.

Les collégiens, quant à eux, dépendent du collège de St Pierre de Lages.

Les enfants scolarisés à Vallesvilles bénéficient d'une activité « piscine » financée par les communes du RPI.

## **Centre de Loisirs et rythmes scolaires :**

Le Centre Loisirs Education et Citoyenneté (LEC) propose de nombreuses activités périscolaires à Bourg St Bernard et Vallesvilles. Il est aussi proposé des activités variées pour les mercredis après-midi et les vacances scolaires. Une grande majorité des enfants y participe et ce service remporte un franc succès.

Afin de diminuer la charge financière des familles, il a toutefois été décidé de renoncer aux interventions des animateurs extérieurs.

Pour les collégiens, la Communauté de communes a mis en place des activités lors de la pause déjeuner animées par le LEC tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis, à l'intérieur du collège.

L'ALAC est un lieu éducatif ludique, encadré par deux animateurs formés et diplômés. Les jeunes ont accès à différents types d'activités (sport, jeux de société, arts...) mais aussi à un espace de détente, d'écoute et de paroles. Ils ont la possibilité de créer leur propre projet qui pourra se réaliser à l'extérieur du collège. (Mercredi après-midi, samedi ou vacances...). Par exemple : sorties, séjours, organisation de manifestations...

Pour participer à l'ALAC ?

- Remplir un dossier d'inscription (à retirer sur le site de Terres du Lauragais ou auprès des animateurs et à remettre aux animateurs ou au siège de Terres du Lauragais, 73 Avenue de la Fontasse) ;
- Payer une adhésion qui est valable à l'année. Celle-ci vous donne aussi accès aux Maisons des Jeunes du territoire (Nailloux et Calmont). Cette inscription ne contraint pas l'enfant à venir tous les jours, il peut venir uniquement lorsqu'il le souhaite suivant les différentes activités proposées.

## Un peu d'histoire... les cours d'eau de la commune

En 1885, M. CAMBOULIVES a écrit une monographie de la Commune de Saussens. Cet ouvrage est consultable dans son intégralité sur le site des archives départementales de Haute-Garonne (<https://archives.haute-garonne.fr>)



— Cours d'eau  
- - - Eaux potables

Le Girou coule presque à la limite N.-E. de la commune. Le ruisseau du Buguet, du Griffoulet et le Sagout méritent seuls d'être cités. Ils vont se jeter dans le Girou. Ces petits cours d'eau ont un débit tellement faible qu'il est impossible de l'évaluer. Leurs crues n'ont jamais eu d'importance.

Les eaux potables sont assez abondantes aux abords du village. La fontaine de Notre-Dame qui ne tarit jamais; celle d'En Canas et un puits public suffisent largement aux usages journaliers des habitants. Toutes les métairies ont des puits particuliers. Sous l'administration du maire actuel, un lavoir a été construit à côté de la fontaine Notre-Dame et celle d'En Canas a été l'objet d'une réparation.

Extrait de : Saussens, monographie communale par Camboulives, M., 1885. : 31 p. : ill. noir et blanc ; 30 cm. (1885/)

# Infos Municipales

## **Secrétariat de Mairie :**

Le secrétariat de la Mairie est assuré par Mme Géraldine DELORD.

Les permanences du secrétariat sont :

- Mardi de 13h30 à 18h30
- Vendredi de 13h30 à 18h30

Tél : 05.61.83.83.47 - Mail : [mairie.saussens@orange.fr](mailto:mairie.saussens@orange.fr)

**Nous vous rappelons que vous pouvez contacter le secrétariat par e-mail pour vos demandes.**

**Vous avez également la possibilité de consulter le site de la mairie : [mairie-saussens.fr](http://mairie-saussens.fr)**

Le secrétariat de la Mairie peut vous assister dans vos démarches administratives.

## **Service des Impôts des Particuliers :**

La commune de Saussens dépend désormais du SIP de Balma :

76 rue Saint-Jean – BP 70001 – 31137 BALMA CEDEX

(du lundi au jeudi de 8h30 à 12h (sans RDV)

Et le lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 15h30 (avec RDV).

## **Demandes d'urbanisme**

Deux solutions s'offrent à vous :

- **La première à privilégier : le dépôt en ligne via le site [service-public.fr](http://service-public.fr) (accueil/logement/autorisations d'urbanisme) ou <https://ideau.atreal.fr/> (le lien est disponible sur le site de la mairie (<https://www.mairie-saussens.fr/fr/demarches/urbanisme-1-1.html>))**
- La seconde : le dossier papier à envoyer ou à déposer en mairie aux jours d'ouverture du secrétariat.

**C'est le cabinet URBADOC qui est en charge de leur instruction.**

Il est à rappeler que toute demande d'autorisation d'urbanisme reste soumise au contrôle des services de la Préfecture pour vérification de sa légalité.

Les documents du PLU sont consultables sur le site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> et sur le site Internet de la commune <https://www.mairie-saussens.fr/>

## **Cartes d'identité et passeports :**

Depuis le 6 mars 2017, toute demande de CNI doit être faite auprès de la mairie de Lanta, sur rendez-vous au 05.62.18.82.00, (ou de toute autre commune bénéficiant du dispositif de téléprocédure, quel que soit le lieu de domiciliation du demandeur).

Une pré-demande en ligne de la carte d'identité ou du passeport est possible sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>

### ***Certificats d'immatriculation de véhicules :***

Il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture, y compris par l'intermédiaire des mairies.

Toute demande doit être réalisée en ligne sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) (ou via le site [service-public.fr](http://service-public.fr))

### ***Déploiement de la Fibre :***

La commune a fait l'objet d'un déploiement de la fibre optique.

Pour vous assurer de votre éligibilité, il convient que vous contactiez votre opérateur internet.

### ***Fermeture du réseau cuivre Orange :***

La fermeture du réseau cuivre d'Orange devrait intervenir sur la commune de Saussens en janvier 2028.

A cette date les utilisateurs devront avoir migré sur une autre technologie disponible (fibre, satellite, etc.)

### ***Salle des fêtes :***

Une modification du tarif de la location de la salle des fêtes est intervenue depuis le 01/01/2025 :

- Les habitants de la commune bénéficient d'une location par an et par foyer au tarif préférentiel de 75 €
- Les locations supplémentaires seront au tarif normal de 350 € avec un supplément de 50 € pour l'utilisation du lave vaisselle et du piano de cuisine
- Le chèque de caution est d'un montant de 350 €

Veillez contacter la mairie qui vous fournira les renseignements nécessaires ainsi que les coordonnées des responsables de la salle.

A titre informatif, le calendrier des disponibilités de la salle est consultable sur le site Internet de la commune.

### ***Rappel sur le rejet des effluents épurés au fossé :***

Suite à quelques remarques relatives à la détérioration des tuyaux par le passage de l'épareuse, il convient de rappeler les précautions à prendre pour les protéger selon les prescriptions techniques du service des assainissements non collectifs ci-dessous :

- *...Construction d'un ouvrage de rejet en maçonnerie ou en béton, (conformément aux schémas disponibles en mairie). Cet ouvrage devra respecter le profil du talus des fossés existants et ne pas entraver le libre écoulement des eaux pluviales ;*
- *L'entretien du fossé (curage, débroussaillage) aux abords immédiats de l'ouvrage, sera assuré régulièrement par le bénéficiaire ;*
- *Le bénéficiaire sera tenu, à réquisition du gestionnaire de la voirie, de remplacer à ses frais les ouvrages implantés qui s'avèreraient endommagés et entraveraient le libre écoulement des eaux.*

### ***Désherbage :***

Le désherbage sur la commune est effectué par les services municipaux.

Il est à noter que, depuis l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, les produits de substitution sont moins efficaces.

Plusieurs passages sont donc nécessaires. Malgré cela, les résultats ne sont pas parfaits. Toutefois, accepter la présence de quelques herbes participe à la préservation de la nature.

### ***Bruits de voisinage :***

Sur la commune et le département de la Haute-Garonne en général, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (etc...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

(Arrêté du 23/07/1996 pris par la Préfecture de Haute-Garonne)



# *Les Commerces et Entreprises de notre Village*

AB/DC Décoration Carrelage petite maçonnerie  
EQUILIBRIUM CAMP naturopathe  
FRANCE AGRI SERVICES, matériel agricole  
L'ATELIER DE L'EVENEMENT  
LCB, LAURENT CREATION BOIS  
LES JARDINS DE L'AVENIR  
OREALYS, Agence de Communication,  
PETRY CONSULTING, formation pour adultes  
ROSE LEMON, création d'accessoires  
RV AUTO, Mécanique générale  
SAUSSENS SERVICES, épicerie  
VETERINAIRE M. LE FOURNIER FREDERIC  
VPORTIER, Graphic Designer

## ***Assistantes maternelles agréées :***

Mme Cécile FONTES  
Mme Florence ISART

## ***Etat Civil 2024***

### ***Bienvenue à :***

Eugénie LE CORRE, née le 08/07/2024

### ***Tous nos vœux de bonheur à :***

Mme Fabienne CHIABRANDO et M. Jean-Pierre PIETRY  
Mme Caroline MARQUESTAUT et M. Camille ROBLIN

# *Infos pratiques*

## ***Horaires Bus :***

Ligne 381 LE FAGET / TOULOUSE

Direction Toulouse : arrêt Mairie : du lundi au vendredi : 06h34, 07h04, 8h14, 16h59 et 13h54 le mercredi

Direction Le Faget : 13h21 le mercredi et les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h26, 17h21, 18h21 19h01

## ***Les crèches à disposition :***

« Les P'tits Cœurs » : Lourman – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.62.16.05.23

« La Ferme des P'tits Bouts » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.61.46.05.18

« Le Bonheur dans le Pré » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.62.18.52.05

« Le Jardin au Malices » - 14bis rue Jean Jaurès – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.91.10

« Le Manège Enchanté » - Place Fontanilles – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE –  
Tél : 05.61.83.50.95

## ***Le Relais d'Assistants Maternelles :***

RAM de Maureville : Lieu-dit « Lourman » – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.61.83.33.81

RAM de Ste Foy d'Aigrefeuille : Maison de la Culture et des Loisirs – 5, av. Joseph Huc – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE – Tél : 05.82.95.55.88

## ***La MARPA d'Auriac sur Vendinelle :***

Maison de retraite

MARPA – Route du Vaux – 31460 AURIAC S/ VENDINELLE

Tél : 05.61.20.34.77 - marpa.auriac@orange.fr

## ***Association « MIEUX VIVRE CHEZ SOI » :***

Le Village – 31460 VENDINE

Tél : 05.62.18.94.77

## **Noël 2024**

Rendez-vous annuel à destination des petits et des grands de la commune, la Fête de Noël de Saussens s'est tenue le samedi 14 décembre à la salle des fêtes.



***L'animation et le passage du Père Noël ont fait la joie des enfants.***



Dès 18h30 un spectacle à destination des enfants a été donné, suivie par l'arrivée tant attendue du père Noël dont la hotte remplie de cadeaux a fait le bonheur des petits Saussinois.

Les convives présents ont ensuite partagé le repas offert par la municipalité suivi d'une soirée dansante.

# Vœux des Associations

## Comité des Fêtes

**Chers habitants de Saussens, chers amis,**

En ce début d'année, c'est avec joie et optimisme que je vous adresse, au nom du comité des fêtes, mes vœux les plus chaleureux pour 2025. Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et de nombreux moments de partage avec vos proches, amis et voisins.

Notre village est riche d'une belle tradition de convivialité, d'échanges et de fêtes, et nous avons tous à cœur de la faire perdurer. Grâce à votre engagement et à votre soutien, chaque événement devient une réussite, un moment unique pour notre communauté.

Je tiens tout particulièrement à remercier chaleureusement l'équipe déjà en place au sein du comité des fêtes. Grâce à leur énergie, leur créativité et leur dévouement, nous avons pu organiser des moments exceptionnels qui font rayonner notre village.

Je tiens également à adresser un grand merci à la mairie de Saussens pour les subventions que nous recevons chaque année. C'est grâce à ce précieux soutien que nous avons les moyens de réaliser les projets et les événements qui animent notre village. Leur appui est essentiel, et nous leur en sommes profondément reconnaissants.

Pourtant, le comité des fêtes a aujourd'hui besoin de vous ! Afin de continuer à organiser des événements qui rassemblent, nous avons besoin de nouvelles idées, d'énergies fraîches, et surtout de bénévoles prêts à donner un peu de leur temps. Que vous puissiez nous consacrer une heure, une journée, ou vous impliquer plus régulièrement, votre aide sera précieuse. Ensemble, nous pouvons maintenir et faire grandir cette dynamique qui fait la fierté de Saussens.

Si vous souhaitez contribuer à la vie du village, partager vos idées ou simplement nous rencontrer, n'hésitez pas à nous contacter. Pour cela, rien de plus simple : écrivez-nous à **comite-saussens@outlook.fr** ou appelez-nous au **06 47 43 86 60**.

Rejoindre le comité, c'est bien plus qu'aider : c'est l'occasion de faire de belles rencontres, de vivre des moments conviviaux et de s'amuser tout en étant utile.

Ensemble, faisons de 2025 une année inoubliable pour notre village et ses habitants. Merci à chacun d'entre vous pour votre enthousiasme, votre générosité et votre engagement !

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et me réjouis de vous retrouver nombreux lors de nos fêtes et projets à venir.

Avec toute mon amitié,

Le Président, Jérôme PICARD  
Président du Comité des Fêtes de Saussens

### ***Les Kangourous 31 - Ecole de danse depuis 2003***

En cette nouvelle année, l'Association des Kangourous 31 vous adresse ses vœux les plus chaleureux. Que ce millésime 2025 soit une année de bonheur, de réussite et de solidarité pour chacun d'entre vous.

Nous sommes fiers de contribuer à la vie de votre belle commune de Saussens et de perpétuer le partage de moments conviviaux et enrichissants au travers des danses rock et Latines.

Que cette année soit placée sous le signe du bien-être et de la joie collective. Au nom de toute l'équipe des Kangourous 31 je vous souhaite une bonne année épanouissante et pleine de beaux projets ! Nous vous remercions tous pour votre accueil et votre soutien

Bien cordialement à vous,

L'Association des Kangourous 31

Le Président, J. Pierre BOUISSOU

### ***Association Gym Fit***

L'association Gym Fit' Saussens et ses 52 adhérents sont heureux de vous adresser leurs meilleurs vœux pour 2025.

Depuis la rentrée de septembre, nous proposons 4 h de cours par semaine avec 1 heure de renforcement musculaire suivie d'heure de pilates animés par deux nouvelles coachs diplômées, Amélie et Manon.

Nous profitons également de cette communication pour remercier la municipalité de Saussens de nous accueillir au sein de la salle des fêtes les mardis et jeudis et de nous permettre ainsi de dispenser des cours de qualité dans une salle bien chauffée et bien aménagée.

Le bureau de l'association Gym Fit' Saussens, Maryse, Céline, Pascal et Jean.

### ***Association Notre Dame***

Les membres du bureau de l'Association « Notre Dame de Saussens » vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2025, qu'elle vous apporte bonne santé et vie agréable dans notre commune.

Durant l'année 2024, nous avons fini la restauration de la FONTAINE DE NOTRE DAME, inaugurée par Monseigneur DE KERIMEL, Archevêque du Diocèse. Cette restauration est financée par le fond d'aide au petit patrimoine provenant du département et sur les fonds propres de l'Association, constitués à partir des dons reçus, pour un budget d'un peu plus de 21.000 €.

Le site marial a accueilli en 2024, outre la procession et la fête du 8 Septembre, bon nombre de groupes venus visiter le site, des groupes venus de LAVAU, TOULOUSE, etc. Vous pouvez consulter toutes nos activités sur le site internet : [www.notredamedesaussens.fr](http://www.notredamedesaussens.fr)

Vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion sur le site internet (en page d'accueil) et notez que les dons bénéficient de l'exonération fiscale sur les Associations.

Nous aurons aussi notre Assemblée Générale annuelle le SAMEDI 31 MAI 2025 à 10h30, suivi de la messe de la visitation à 11 h et d'un repas à 13 h pour fêter les 10 ans de notre Association.

Très BONNE ANNÉE 2025 à vous tous et toutes.

La Présidente.  
Lydie RIEUSSEC

*Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025*

